



Cinquante-cinquième session

EB55/Conf.Doc. No 20

Point 7.1.4
de l'ordre du jour

31 janvier 1975

ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
EN CE QUI CONCERNE L'ASSISTANCE AUX MOUVEMENTS
DE LIBERATION DANS L'AFRIQUE AUSTRALE,
CONFORMEMENT AUX RESOLUTIONS 2918 (XXVII)
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
ET 1804 (LV) DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
(Projet de résolution proposé par les Rapporteurs)
(Texte proposé pour la Partie II)

II

Notant que des invitations ont été adressées aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine ou par la Ligue des Etats arabes pour qu'ils envoient des représentants participer en tant qu'observateurs aux sessions de 1974 du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique et du Sous-Comité A du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale respectivement; et

Reconnaissant que la participation de représentants des mouvements de libération nationale concernés aux réunions de l'Organisation serait plus facile si des fonds étaient disponibles à cette fin, et rappelant la résolution 1892 (LVII) du Conseil économique et social,

RECOMMANDE à la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'envisager d'attribuer les fonds nécessaires pour couvrir les frais de participation d'un représentant de chacun des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine ou la Ligue des Etats arabes aux futures réunions de l'Organisation auxquelles ils sont invités conformément à la résolution WHA27.37.